

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – séance du 30 novembre 2011
(le compte rendu complet peut être consulté en mairie)

Présents : MM. GUILLERET – TACHON – ETIENNE – JAMBIN – Mmes MALESTROIT – GICQUEL – MM. MOY – JAN – JEHAN – GETAIN – LE CORRE – Mme VALLEE – MM. LE BIHAN – BIDAN – Mmes BOISHARDY – CHOUPEAUX – MM. HICQUEL – LE TINNIER – Mme LE BARS

Secrétaire de séance : M. LE CORRE

Le compte rendu de la réunion du 12 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité

TAXE D'AMENAGEMENT : La loi de finances rectificative pour 2010 a institué de plein droit la taxe d'aménagement dans les communes dotées d'un PLU avec une entrée en vigueur le 1^{er} mars 2012. La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique donc de plein droit au taux de 1%. Cette taxe destinée à financer les équipements publics de la commune remplacera dans un premier temps la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble puis au 1^{er} janvier 2015 les participations telles que la PVR, la participation pour raccordement au réseau d'eaux usées.

Le Conseil Municipal, décide :

- Par 14 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention d'accepter la taxe d'aménagement au taux de 1 %.
- A l'unanimité d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, en totalité les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés.

TARIFS 2012 : Les tarifs augmentent en moyenne de 2 %.

Pour la redevance assainissement, les tarifs restent identiques mais sont répartis différemment entre le fermier et la collectivité.

EMPRUNT : Pour assurer l'équilibre budgétaire au compte administratif 2011, un emprunt de 250 000 € va être souscrit auprès du Crédit Agricole sur une durée de 15 ans.

PERSONNEL :

1°) - Modification du tableau des effectifs

Pour pourvoir un poste temporairement vacant, un agent contractuel à temps non complet (28 H/semaine) va être recruté pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2012. Le candidat devra être titulaire du BAFA et si possible du CAP « Petite enfance ».

2°) – Prime de fin d'année : La prime de fin d'année calculée sur l'indice brut 244 est reconduite pour l'année 2011

ACQUISITION DE MATERIEL

1°) – Réfrigérateur pour la cantine scolaire : Le Conseil Municipal décide d'acquérir un réfrigérateur « Liebherr » chez ELECTRO CONFORT au prix TTC de 749.90 € + 13 € d'éco taxe.

2°) – Scie à onglets pour les services techniques : Le Conseil Municipal décide d'acquérir une scie à onglets de marque RYOBI chez Mr BRICOLAGE au prix TTC de 225.99 €.

INTERVENTION ACSE :

Monsieur Le Maire précise que les modalités d'intervention de l'équipe d'éducateurs sportifs de l'ACSE sont définies dans une convention annuelle.

La participation financière demandée à la commune est calculée sur les bases suivantes :

Cotisation annuelle	20 €
Prix de l'heure d'intervention animation	15 €
Prix de l'heure d'intervention administrative	15 €

Le règlement se fera en 3 fois : 1 acompte en janvier et en mai ; le solde en juillet ou en septembre selon la date de cessation des activités.

Le Conseil Municipal décide de poursuivre les interventions des animateurs sportifs de l'ACSE.

TRAVAUX MAISON MACE :

Le Conseil Municipal prend connaissance des devis établis pour les matériaux de réfection de la toiture de cette maison.

Ces matériaux ont été acquis chez QUEMABRI moyennant un coût TTC de 5 489.83 €.

PRESENTATION DU SITE INTERNET :

Le nouveau site internet de la commune a été présenté et sera mis en ligne vers la mi-décembre.

JUMELAGE AVEC BORDES :

Le Conseil Municipal prend connaissance des échanges de communication avec la commune de BORDES (64). Des idées de projets sont avancées par chaque commune afin de développer le jumelage (correspondances scolaires ; déplacements de membres d'associations et/ou d'élus,)

Le Conseil Municipal encourage la poursuite de la démarche de jumelage.

VŒUX 2012

A la population : dimanche 8 janvier 2012 à 12 h